CONFÉRENCE DE L'ASFIM

Rabat, le 13 novembre 2025

Allocution de Monsieur Tarik SENHAJI
Président de l'AMMC

C'est avec un grand plaisir que je prends part à cette nouvelle édition de la conférence de l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains, l'ASFIM.

Je suis d'autant plus ravi que cette édition coïncide avec une nouvelle très importante pour l'industrie des OPCVM, à savoir l'adoption de la loi 03-25 qui vient réformer le cadre régissant les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières adopté lors de la toute première réforme du marché des capitaux marocain en 1993.

L'évènement d'aujourd'hui m'offre ainsi l'occasion de revenir sur l'historique de ce secteur et de rappeler le rôle structurant et quelques fois pas suffisamment connu de l'industrie de la gestion d'actifs dans le financement de notre développement.

En effet, en 32 ans, que de chemin parcouru !

Les premiers OPCVM ont été introduits en 1995.

Cinq sociétés de gestion créées à l'initiative de cinq banques marocaines, ont commencé à proposer à leurs clients ce nouveau support de placement alliant flexibilité, liquidité et professionnalisme de gestion.

Les clients pouvaient ainsi, auprès de leur agence bancaire ou directement auprès des sociétés de gestion, souscrire à un portefeuille d'actions cotées et de titres de créances géré en permanence et aux meilleurs standards par des professionnels soumis au contrôle du régulateur de marché.

Et à tout moment, les clients pouvaient liquider leur exposition à sa valeur de marché publiée régulièrement et en toute transparence par le gestionnaire.

Dès 1996, une première société de gestion indépendante est créée portant à 8 le nombre de sociétés de gestion mais le marché n'a pas encore pris son envol avec un actif net n'atteignant pas 3 milliards de dirhams.

C'est à partir de 1997 que les choses s'accélèrent pour qu'en 2006, l'actif des OPCVM dépasse pour la première fois la barre symbolique des 100 milliards de dirhams.

Depuis, l'industrie ne cesse de battre des records. Des records en termes d'encours avec 790 milliards sous gestion à la fin du mois dernier, mais des records surtout en termes de contribution au développement économique de notre pays.

En effet, l'épargne collectée par les OPCVM auprès des investisseurs, qu'ils soient particuliers ou institutionnels, peut être ainsi réinvestie en instruments financiers émis par des émetteurs publics ou privés permettant ainsi de financer le budget de l'Etat et d'accompagner les projets d'investissement des opérateurs publics et privés.

Cette « formation de capital » devient une véritable locomotive du financement de l'économie marocaine. Derrière cet acronyme technique « OPCVM » quelque peu obscur pour le grand public, se cache en effet l'un des grands piliers de la stabilité macroéconomique de notre pays.

Quelques chiffres pour illustrer cette réalité :

Les OPCVM sont l'un des principaux apporteurs directs de financement à l'Etat marocain. Ils détiennent, à fin septembre 2025, près de 40 % de l'encours total des Bons du Trésor en circulation.

Ils participent activement au financement des infrastructures publiques et privées, détenant 28% des encours obligataires du secteur autoroutier et ferroviaire, 47 % de ceux du secteur portuaire, 69 % du secteur aéroportuaire, 80 % pour l'eau et l'électricité, et jusqu'à 88 % pour le secteur des télécommunications.

Sur le marché boursier, leur empreinte est tout aussi marquée. Les OPCVM détiennent 43 % de la capitalisation boursière flottante totale, et représentent 37 % des volumes échangés sur le marché central en 2025.

Mesdames et Messieurs les gestionnaires membres de l'ASFIM,

Avec ces réalisations remarquables viennent de grandes responsabilités : comme le note le thème de cette conférence, la trajectoire de développement de notre pays nous impose davantage de mobilisation. Et l'adoption de la nouvelle loi sur les OPCVM marque un nouveau tournant. En ouvrant la voie à de nouvelles classes de produits, elle offre un cadre réformé et modernisé pour insuffler un nouvel élan de croissance et d'innovation.

Ainsi, les fonds cotés autrement appelés ETF (Exchange Traded Funds) et les OPCVM participatifs vous permettront de redoubler d'efforts pour démocratiser le marché des capitaux auprès des investisseurs particuliers. Avec une part de 8,2% des actifs gérés, et un nombre en deçà de 25 000, il y a encore un énorme potentiel à exploiter, surtout dans une conjoncture où ces investisseurs ont grandement augmenté leur participation au marché boursier ces dernières années, la multipliant par plus 4 fois. Cela présente un

réel point d'inflexion dans la mobilisation de l'épargne populaire, et de l'appropriation sociale de nos grands enjeux économiques !

D'autres nouveautés tels que les OPCVM à Règles de Fonctionnement Allégées (RFA), les OPCVM en devises, et l'élargissement de l'univers d'investissement aux titres d'OPCI ainsi qu'aux produits dérivés ouvriront la voie à de nouvelles stratégies d'investissement et permettront ainsi de mieux répondre aux besoins des investisseurs institutionnels.

Je tiens à saluer, à cette occasion, l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes qui ont rendu cette réforme possible, plus particulièrement à leur tête Mme la Ministre de l'Economie et des Finances, également la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, l'ASFIM et l'ensemble des professionnels et bien entendu nos équipes à l'AMMC.

Cette réforme, en offrant de nouvelles perspectives, nous impose de maintenir les mêmes engagements de rigueur. Je souhaite ici réaffirmer notre volonté à accompagner le développement de cette industrie, tout en veillant à maintenir un environnement transparent, équitable et sécurisé.

Nous serons intransigeants sur ce principe fondamental, gage de la confiance des épargnants : Toutes les décisions d'investissement doivent être prises exclusivement dans l'intérêt des épargnants souscripteurs.

Ainsi, les sociétés de gestion devront respecter de nouvelles règles pour une meilleure protection des investisseurs et seront amenées à renforcer leurs ressources pour assurer un suivi approprié des risques opérationnels et de portefeuille.

La protection des investisseurs et l'intégrité des marchés sont les piliers qui nous ont guidé et nous ont porté à ces grandes réalisations. Et c'est en maintenant une régulation proactive, juste et équitable que nous assurerons le socle de l'attractivité, de la croissance et de la résilience.

Mesdames et Messieurs,

En tant qu'Autorité, notre ambition est claire :

Continuer à bâtir pour le long-terme, bâtir un marché des capitaux robuste, efficient et inclusif, capable d'orienter davantage l'épargne nationale vers le financement de notre économie réelle, vers l'investissement productif.

Une orientation qui s'inspire directement de la Vision Royale de Sa Majesté que Dieu L'assiste, qui a clairement désigné l'investissement productif comme un levier essentiel du développement économique et social durable de notre pays.

Le Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi s'est engagé depuis plus de 25 ans dans une dynamique d'investissement exceptionnelle, portée par un vaste programme d'infrastructures. S'inspirant de ces orientations royales, nous avons construit des infrastructures financières résilientes et performantes, destinées à relier les transactions physiques aux accélérateurs financiers appropriés.

Aujourd'hui, nous pouvons légitimement être fiers d'avoir pu construire une infrastructure et un maillage de gestion d'actifs, une ligne grande vitesse capable d'amplifier notre capacité de financement et d'élargir l'assiette de l'épargne investie, qui irrigue aussi bien nos entreprises que nos territoires et permettent le financement de notre économie et son développement durable.

Aujourd'hui est venu le temps où la gestion d'actifs doit prendre son plein essor et affirmer son rôle de véritable locomotive du financement stratégique et durable dans notre pays, dotée d'un cadre moderne et inclusif et d'une épargne mobilisée capable d'accompagner les ambitions du Maroc. Je pense notamment :

- Au financement de la transition énergétique et du développement durable ;
- Au renforcement de notre positionnement en tant que hub financier africain ;
- A l'intégration réussie des opportunités de la digitalisation et de la Fintech ;
- Et à une inclusion financière accrue, en ligne avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, pour garantir une large participation de la jeunesse et de l'ensemble des territoires au développement économique et social de notre pays.

C'est avec fierté, mais aussi avec grande humilité, à l'occasion de cette conférence, à l'occasion de cette nouvelle loi, à l'occasion de la célébration de l'unité de notre pays depuis Tanja à Lagouira que nous venons renouveler notre ambition commune : faire du marché des capitaux marocain un levier de souveraineté, d'inclusion et de prospérité partagée pour les générations à venir.

Je vous remercie !